



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection du
second degré

Rectorat

Saint-Denis, le 15/09/2025

Affaire suivie par :
Valérie BERNARD
Patrick COURTIN
David MICHEL
IA-IPR de mathématiques
Tél : 0262 48 14 23
Mél :
valerie.bernard@ac-reunion.fr
patrick.courtin@ac-reunion.fr
david-paul.michel@ac-reunion.fr
24 Avenue Georges Brassens CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Les IA-IPR de mathématiques

à

Mesdames et Messieurs les
professeurs de mathématiques
s/c de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2025-2026 en mathématiques

Chères et chers collègues,

En cette rentrée scolaire 2025-2026, l'Inspection pédagogique régionale de mathématiques adresse à chacune et chacun d'entre vous ses vœux les plus sincères de réussite, tant sur le plan professionnel que personnel. Elle souhaite la bienvenue aux enseignants nouvellement affectés dans l'académie de La Réunion, et plus particulièrement aux professeurs stagiaires qui débutent leur parcours. Elle exprime également sa profonde reconnaissance à celles et ceux déjà en poste pour le travail accompli, et réaffirme son engagement d'écoute, de dialogue et d'accompagnement tout au long de l'année scolaire.

L'Inspection pédagogique régionale de mathématiques remercie l'ensemble des professeurs pour leur engagement indéfectible au service des élèves et de leur réussite. Votre investissement quotidien contribue de manière déterminante à la mise en œuvre d'un projet éducatif exigeant, ambitieux et porteur de sens, tout en renforçant la place et l'attractivité des mathématiques dans notre académie.

Tout au long de l'année, elle accompagnera la mise en œuvre des priorités du Plan mathématiques, avec l'objectif de soutenir le développement professionnel des enseignants et de favoriser la maîtrise des connaissances et des compétences par tous les élèves.

M. David BLANC exerce, à temps plein, les fonctions de chargé de mission académique auprès de l'Inspection pédagogique régionale de mathématiques. À ce titre, il assure le suivi de différents dossiers et pourra être amené à prendre directement contact avec certains d'entre vous. Ses interventions s'inscrivent pleinement dans le cadre de la mission confiée par l'Inspection pédagogique régionale de mathématiques. L'accompagnement pédagogique des équipes éducatives et disciplinaires s'appuiera également sur l'engagement des professeurs formateurs académiques et des chargés de mission de formation suivants :

Mme Sarah ABDOUL-KAID, Mme Nathalie AH-PINE, M. Matthieu BOBER, M. Karim BOUASLA, M. Pierre-Baptiste BOYER, M. Pascal DORR, M. Désiré Max FRUTEAU-DE-LACLOS, M. Rémi BLOCH, Mme Claire LAGARDE, Mme Murielle LEBON, Mme Emmanuelle POTHIN et M. Didier SEVERIN.

L'inspection pédagogique régionale de mathématiques, en concertation avec tous les corps d'inspection concernés, continuera à accompagner les équipes pédagogiques impliquées dans **l'enseignement obligatoire SNT en 2^{nde} et l'enseignement de spécialité NSI**. **Mme Sophie CHANE-LUNE (professeure de NSI) et M. Jérôme ETHEVE (professeur de mathématiques et en charge de l'enseignement de spécialité NSI) sont chargés de mission en NSI**, sous la responsabilité des corps d'inspection concernés, et accompagneront l'animation pédagogique et la valorisation de l'enseignement de spécialité NSI et SNT.

Nous savons pouvoir compter sur votre investissement afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire. Nous saluons aussi l'implication et le professionnalisme de chacun dans le bon déroulement de ces examens, car nous savons combien la charge de travail est lourde en fin d'année scolaire.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire 2025-2026.

Les IA-IPR de mathématiques
Valérie BERNARD, Patrick COURTIN, David MICHEL



SOMMAIRE

Communication du collège des IA-IPR	3
1. La circulaire de rentrée	3
2. Le Projet Académique	3
3. Les priorités des IA-IPR dans l'accompagnement des équipes et des établissements.....	4
• Accompagner les établissements et les équipes dans une stratégie de réussite en 4 ^e et 3 ^e	4
• Accompagner la mise en place des nouveaux programmes en lien avec le nouveau socle commun dont la parution est prévue à l'automne.....	4
• Poursuivre le travail engagé sur l'exploitation des tests de positionnement	4
• Accompagner les lycées dans la mise en place du nouveau projet local d'évaluation	4
• Généraliser les conseils collèges-lycée.....	5
• Poursuivre l'évaluation des établissements.....	5
L'inspection pédagogique régionale de mathématiques	6
Deux focales importantes : La mise en œuvre du Plan Mathématiques et les évaluations nationales	6
• Le Plan Mathématiques	6
• Les évaluations nationales	6
Les résultats aux examens	7
• Pour le DNB.....	7
• En série générale	7
• Pour le baccalauréat.....	7
• Pour les BTS	9
Le collège	10
• Les modalités de délivrance du DNB évoluent pour la session 2026.....	10
• Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture	10
• Le format de l'épreuve de mathématiques au DNB.....	10
• Des ressources.....	11
Le lycée d'enseignement général et technologique	11
• Baccalauréat.....	11
• Réajustement du projet d'évaluation au lycée général et technologique	11
• Épreuve anticipée de mathématiques des voies générale et technologique.....	12
• Projets de programmes	12
• M.I.A Seconde	12
La promotion et la culture des mathématiques	13
• Actions de promotion des mathématiques	13
• La semaine des mathématiques et le plan « filles et maths »	13
La promotion et la culture du numérique	13
L'accompagnement individuel et collectif des enseignants	14
• PPCR.....	14
• Stages du PRAF en mathématiques	14
• Les partenaires et liens vers des sites académiques	14



Communication du collège des IA-IPR

Lettre de rentrée 2025 du collège des IA-IPR

Le collège des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de La Réunion souhaite la bienvenue aux personnels d'enseignement et d'éducation, nouvellement nommés dans l'académie, et tient à remercier les équipes pédagogiques et éducatives qui ont œuvré tout au long de l'année 2024-2025 afin de garantir pour chaque élève un parcours de formation et d'accompagnement éducatif réussi. Cette année encore, le collège des IA-IPR s'attachera à accompagner la mise en place des réformes en cours, accompagnera les équipes éducatives dans la mise en œuvre des grands axes de la Circulaire de rentrée ([BOEN 27 du 3 juillet 2025](#)) ainsi que le déploiement du projet stratégique académique, renouvelé à cette rentrée et dont vous pourrez lire la version finale très prochainement sur le site académique.

1. La circulaire de rentrée

La circulaire de rentrée 2025 rappelle combien il est important de veiller à la réussite de tous les élèves et de transmettre les valeurs républicaines, de garantir un cadre sûr et propice aux apprentissages. La lettre insiste aussi sur la nécessité de tenir compte des réalités de terrain et de s'adapter aux contextes locaux, préconisation particulièrement adaptée aux spécificités de notre territoire.

Les membres du collège seront particulièrement mobilisés, en tant qu'inspecteurs référents des collèges et des lycées et en tant qu'inspecteurs disciplinaires pour accompagner les équipes dans le déploiement des trois axes retenus cette année :

- Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves ;
- Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité ;
- Garantir une école qui protège et qui rassemble.

Il s'agira donc de poursuivre le déploiement du Choc des savoirs, réforme mise en place en 2024-2025 avec l'instauration des groupes de besoins en 6^e et 5^e. La circulaire insiste sur la nécessité de « constituer des groupes en ciblant des compétences précises », qui évoluent en fonction de la progression choisie et du résultat d'évaluations régulières. Il est donc important de constituer des groupes d'élèves à hétérogénéité contrôlée. En effet, les objectifs et les contenus d'enseignement sont communs à tous les élèves et doivent être atteints en procédant à une différenciation pédagogique pour mieux répondre aux difficultés identifiées dans les différents groupes. Les évaluations nationales de 5^e seront obligatoires à cette rentrée pour tous les élèves, ce qui donnera aux équipes de français et de mathématiques de précieux indicateurs pour constituer les groupes. Le travail collaboratif engagé entre les équipes pédagogiques permettra le suivi de cohorte d'un cycle à l'autre, ainsi que la construction et la consolidation des apprentissages sur un temps adapté à chaque groupe. Le test de fluence en 5^e permettra en particulier de poursuivre la remédiation déjà engagée en sixième pour améliorer la fluidité de lecture des élèves les plus fragiles, nécessaire à un bon apprentissage dans toutes les disciplines.

Au lycée, une épreuve anticipée de mathématiques en fin de classe de 1^{ère} validera les compétences acquises pour tous les élèves comme cela se fait en français. Par ailleurs, le dernier Bulletin officiel demande de réactualiser le projet local d'évaluation, point sur lequel nous reviendrons plus loin ([BOEN du 28 août 2025](#)).

Pour accompagner ces mesures et répondre aux besoins de formation des personnels, un plan régional de formation académique (PRAF), guidé par un nouveau schéma directeur pour une période de 5 ans, sera mis en œuvre ([BOEN 25 du 19 juin 2025](#)). Nous vous invitons à vous inscrire aux formations disciplinaires et transversales proposées à l'échelle de l'académie et des établissements scolaires.

2. Le Projet Académique

Suite au bilan mené l'année dernière du précédent Projet Stratégique Académique 2021-2025, le recteur a présenté une nouvelle feuille de route pour les années 2025-2029. Le nouveau Projet académique, qui sera publié prochainement, s'inscrit dans une forme de continuité et se structure autour de l'articulation de quatre axes :

- Une école qui inclut.
- Une école, lieu d'acquisition des savoirs fondamentaux.



- Une école offrant un environnement favorable au travail des élèves et des personnes.
- Une école ancrée culturellement dans la société jouant son rôle dans l'Océan Indien.

Ce nouveau projet académique servira donc de boussole aux inspecteurs, aux équipes de direction et aux équipes éducatives pour assurer la réussite de tous les élèves.

Il s'agira notamment de poursuivre le travail engagé autour de l'école inclusive. Nous vous signalons ainsi la mise en place dès la rentrée des Pôles d'Appui à la Scolarité qui seront des espaces de réflexion pédagogiques et que le collège des IA-IPR pourra accompagner.

L'acquisition des savoirs fondamentaux reste également une priorité nationale et académique pour améliorer les conditions d'apprentissages. Il nous faudra donc poursuivre le travail engagé pour renforcer la culture de l'évaluation, veiller à développer une meilleure maîtrise de la littératie et de la numératie.

Enfin, afin que les élèves puissent s'épanouir dans un environnement favorable, le collège des inspecteurs accompagnera les équipes pour améliorer le développement des compétences psychosociales, en lien avec les formations académiques sur ce sujet.

3. Les priorités des IA-IPR dans l'accompagnement des équipes et des établissements

• ***Accompagner les établissements et les équipes dans une stratégie de réussite en 4^e et 3^e***

Dans le cadre de la réforme en cours au collège et de la mise en place des groupes de besoin en 6^e et 5^e, des moyens ont été donnés aux établissements pour poursuivre la stratégie de réussite et d'accompagnement des élèves en quatrième et troisième. Il ne s'agit plus de poursuivre les groupes de besoin mais de proposer un accompagnement renforcé, conformément au [décret n° 2025-315 du 4 avril 2025](#). Pour mettre en place cette stratégie, définie dans le guide Éduscol intitulé « [Formaliser une Stratégie de réussite en 4^e et 3^e](#) », les inspecteurs référents accompagneront les établissements dans la mise en place des actions identifiées. Ils se joindront aux équipes pour l'analyse des tests de positionnement et l'élaboration de dispositifs d'aide différenciée, ciblant l'étayage de chaque groupe d'élèves dans ses progrès dans une ou plusieurs compétences prioritaires identifiées.

Enfin, les inspecteurs disciplinaires seront particulièrement attentifs à interroger les pratiques d'évaluation dans chaque discipline pour répondre au changement majeur que constituent les nouvelles modalités d'évaluation du DNB.

• ***Accompagner la mise en place des nouveaux programmes en lien avec le nouveau socle commun dont la parution est prévue à l'automne.***

À partir de la rentrée 2025, de nouveaux programmes entrent progressivement en vigueur dans plusieurs disciplines (langues vivantes, lettres, mathématiques). Les IA-IPR et les formateurs présenteront ces nouveaux programmes, dès la rentrée et au fil de leur mise en place. Nous vous renvoyons à la communication de chaque discipline pour connaître les modalités des accompagnements qui seront proposés.

• ***Poursuivre le travail engagé sur l'exploitation des tests de positionnement***

L'analyse des résultats des élèves aux tests de positionnement gagne à être généralisée et partagée entre les équipes des enseignants de collèges et des lycées généraux, technologiques et professionnels d'un même secteur : l'identification de priorités communes dans les stratégies pédagogiques adoptées favorise en effet l'efficacité de l'accompagnement d'une cohorte.

• ***Accompagner les lycées dans la mise en place du nouveau projet local d'évaluation***

Le [BOEN](#), paru le 28 août, rappelle l'importance du projet local d'évaluation que les équipes de lycée avaient été invitées à mettre en place à la rentrée 2021-2022. Il en redéfinit tout en les précisant, les finalités et les modalités de mise en œuvre. Un temps dédié sera ainsi consacré, dans chaque établissement, à l'actualisation éventuelle et au suivi de son projet local d'évaluation. Les inspecteurs référents interviendront pour accompagner les équipes dans ce travail. Des outils seront également mis à disposition des équipes pour construire une évaluation qui garantisse ainsi l'équité et la transparence dans la perspective de l'orientation et de la poursuite d'études des élèves.



- **Généraliser les conseils collèges-lycée**

La mise en place des conseils collèges-lycée, expérimentation mise en place par l'académie depuis trois années, représente un levier afin de consolider la continuité des apprentissages du cycle 4 au lycée. La structure de ce dispositif, ses modalités de fonctionnement et ses objectifs en font l'équivalent du conseil écoles-collège pour le cycle 3. Il investit les champs disciplinaires, pédagogiques, didactiques, éducatifs et toutes les dimensions liées à l'orientation.

Le développement des conseils collèges-lycée représente ainsi un outil permettant de mettre en œuvre la stratégie de réussite du cycle 4 au lycée.

Les IA-IPR poursuivront le suivi des conseils collèges-lycée déjà existants et impulseront la mise en place de ce dispositif dans l'ensemble de l'académie.

- **Poursuivre l'évaluation des établissements**

À cette rentrée, nous commençons un nouveau cycle d'évaluation des établissements. Les IA-IPR référents sont habilités à accompagner les établissements qui inaugurent ce nouveau cycle dans l'élaboration des auto-évaluations. Comme chaque année, le collège s'investira également dans les évaluations externes.

**Le collège des IA-IPR souhaite à toutes et à tous
une excellente année scolaire et vous assure de son écoute.**



L'inspection pédagogique régionale de mathématiques

Deux focales importantes : La mise en œuvre du Plan Mathématiques et les évaluations nationales

- **Le Plan Mathématiques**

Une des priorités est de « **permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux, de réussir dans ses apprentissages, et de construire son projet d'orientation** ».

Pour y parvenir, nous continuerons à vous accompagner dans la réflexion de la mise en œuvre des [groupes de besoins](#) et de [la stratégie de réussite en 4^e/3^e](#).

Le déploiement du « [Plan Mathématiques](#) » est un levier majeur pour notre discipline afin d'atteindre cette priorité. Pour le second et l'inter-degré, il consistera cette année à **poursuivre le déploiement et l'accompagnement des « laboratoires de mathématiques collèges et lycées »**, avec en outre comme objectif affiché de « **réussir en mathématiques** » pour tous. Un **accompagnement de proximité** de tous les collèges et lycées sera également mis en place par l'inspection pédagogique de mathématiques, dans le cadre du « **Choc des savoirs** » et « **du Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux** ».

- **Les évaluations nationales**

A la rentrée scolaire 2025-2026, des évaluations standardisées en CM2 et en cinquième deviennent obligatoires dans notre académie comme au niveau national, en complément des évaluations standardisées en sixième, en quatrième, et des tests de positionnement de seconde. Celles-ci doivent permettre de poursuivre la mise en œuvre du suivi des cohortes du début de cycle 3 à l'entrée en seconde. Ainsi, dans le second degré, **des évaluations nationales** sont prévues, [à l'entrée en sixième](#), [à l'entrée en cinquième](#), [à l'entrée en quatrième](#), et [des tests de positionnement en seconde](#) à partir du 8 septembre et jusqu'au 19 septembre 2025. Celles-ci sont complémentaires **des évaluations diagnostiques** que vous mettez en place dès l'accueil des élèves, **à tous les niveaux de la scolarité**. Il s'agit d'accompagner dans la bienveillance et l'exigence tous les élèves, et d'identifier les besoins de chacun afin de mettre en place **un accompagnement personnalisé des groupes de besoins et une stratégie de réussite pour tous les élèves sur la totalité de leur parcours (4^e, 3^e, seconde)**.

L'exploitation pédagogique de ces évaluations standardisées représente un remarquable outil pédagogique **d'accompagnement personnalisé de chaque élève**. Il permet d'établir un diagnostic à chaque étape clé de la scolarité, de mettre en œuvre les stratégies nécessaires pour construire un parcours serein, d'identifier les connaissances et compétences à consolider, et de mettre en œuvre les actions pédagogiques indispensables.

Dès le lendemain de la passation, vous devez disposer **d'une fiche individuelle pour chaque élève** concernant **ses tests spécifiques** et ainsi, celle-ci vous permettra de faire une **exploitation pédagogique partagée** en inter-degré, entre le cycle 4 et la seconde, au sein du cycle 4 pour les résultats des élèves de 5^e et 4^e.

Un séminaire académique concernant l'exploitation pédagogique **des « évaluations de sixième »** au sein de vos établissements et en lien avec le premier degré a été organisé **durant l'année scolaire 2021-2022**. **L'exploitation pédagogique des évaluations standardisées** en mathématiques et en lettres CP, CE1, CE2, sixième, permet de suivre le parcours des élèves du cycle 1 à la fin de la scolarité obligatoire, concernant la maîtrise des fondamentaux pour tous.

Les évaluations standardisées de sixième et de cinquième vous permettront d'affiner le niveau de maîtrise des connaissances et compétences de vos élèves dans le cadre de la mise en œuvre **des groupes de besoins**. **Les évaluations standardisées de quatrième** vous permettront d'initier le suivi de la cohorte d'élèves inscrits en sixième dans votre collège. Un séminaire académique concernant **l'exploitation pédagogique des évaluations standardisées de quatrième** a été organisé **en novembre 2023**. **Les tests de positionnement de seconde** vous permettront d'analyser l'évolution de la maîtrise des connaissances et compétences de vos élèves.

Les évaluations standardisées, [partagées et analysées](#) par le lycée et ses collèges de rattachement, représentent un élément important de la mise en œuvre de la continuité des apprentissages et de **la liaison pédagogique entre le cycle 4 et la seconde**.



Les évaluations standardisées de CM1, de cinquième, de quatrième, et les tests de positionnement à l'entrée en seconde doivent permettre un suivi de cohortes du début du cycle 3 à l'entrée en classe de seconde, pour un accompagnement au plus près de la maîtrise des connaissances et compétences de vos élèves, et de consolider la continuité des apprentissages sur la totalité de leurs parcours.

Pour rappel, la forme **des tests de positionnement, en mathématiques et en lettres**, à l'entrée en seconde, a été modifiée depuis la rentrée 2021. Des **tests spécifiques** en « **compréhension de l'écrit** » et sur « **les automatismes** » en mathématiques sont désormais proposés, donnant ainsi de nouveaux outils aux enseignants et aux pilotes. **L'exploitation pédagogique des tests de positionnement** doit être partagée entre les professeurs de mathématiques de chaque lycée et de ses collèges de rattachement dans le cadre d'une liaison collèges-lycée. A ce sujet, **une expérimentation concernant la liaison collèges-lycée** a été initiée depuis la rentrée scolaire 2022. Il a été instauré un **conseil collèges-lycée (le CCL)** qui représente la version cycle 4 - seconde du conseil écoles-collège (CEC). **Sept lycées, associés à leurs collèges de rattachement**, sont d'ores et déjà impliqués dans ce dispositif. **La création des CCL est à développer dans toute l'académie. Nous ne pouvons que vous inciter à vous associer à cette expérimentation.**

Les résultats aux examens

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les enseignants pour le travail fourni tout au long de l'année avec leurs élèves.

- **Pour le DNB**

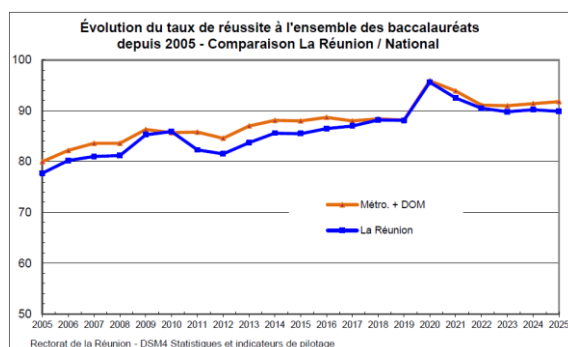
Le taux de réussite global à la session 2025 est de 83,7 %, en baisse de 2,1 points par rapport à la session 2024 (85,8 %). Il décroche de 1,8 point de la moyenne nationale (85,5 %).

- **En série générale**

- *Le taux de réussite est de 83,4 % pour la région académique (vs 86,7 % au national). La série professionnelle, qui concerne 15,4 % des candidats, gagne 0,2 point et se situe à 85,2 % (vs 75,3 % au national).*
- La moyenne à l'épreuve ponctuelle de mathématiques en série générale est de 10,24. Elle est stable par rapport à la session 2024 (10,15), mais en hausse de 2 points par rapport à la session 2022. En série professionnelle la moyenne est de 8,7, en hausse de 1,3 point par rapport à 2024.
- Il s'agira de croiser ce taux de réussite avec les résultats aux « tests de positionnement » à l'entrée en seconde.

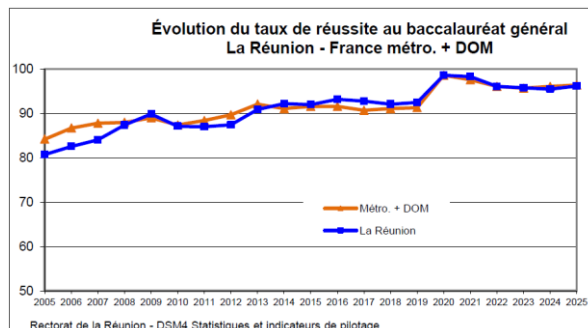
- **Pour le baccalauréat**

Le taux de réussite au baccalauréat présente une légère baisse de 0,3 point par rapport à la session 2024 pour atteindre 89,9 % en dessous du taux de réussite métropolitain de 91,8 %.





- **Bac général : 96,2 %.** Lors de la session 2024, le taux de réussite était de 95,5 % en juin 2024 (+0,7 point).

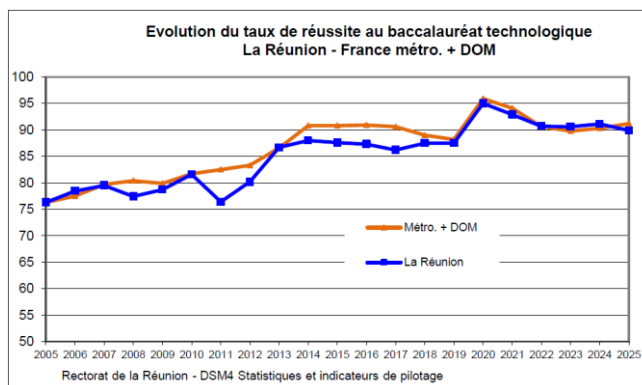


- **Bac technologique : 89,9 %.** Lors de la session 2024, le taux de réussite était de 91,1 % (-1,2 point).

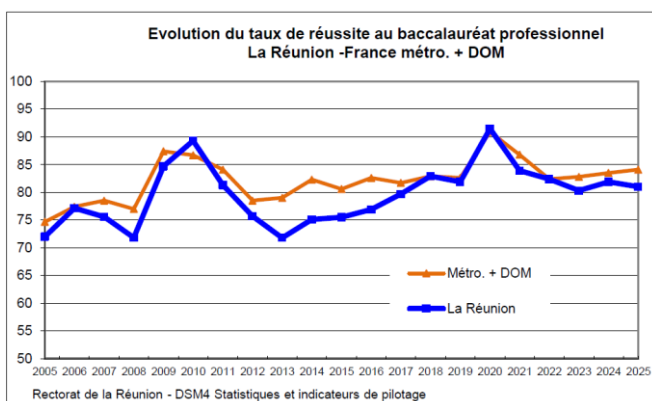
Les moyennes à l'EDS **mathématiques-sciences physiques** restent très faibles.

En STI2D : 6,62/20 (pour information : 1,01/4 pour l'exercice de mathématiques), et en STL 7,1/20 (pour information : 1,74/4 pour l'exercice de mathématiques). Pour rappel en 2024 : 6 en STI2D et 7,5 en STL.

Les résultats très faibles dans l'EDS **mathématiques-sciences physiques** ne permettent pas d'envisager dans de nombreux cas un parcours réussi dans le supérieur (BTS, université) pour ces bacheliers. **Une réflexion des équipes pédagogiques impliquées**, en concertation avec les corps d'inspection concernés, reste nécessaire pour mettre en œuvre un accompagnement pédagogique spécifique dans le cadre du continuum Bac-3/+3.



- **Bac Professionnel : le taux de réussite est de 81 %.**





Le collège

L'année scolaire reste organisée **dans le cadre du « Choc des savoirs » pour la deuxième année et dans le cadre de la stratégie de réussite en 4^e/3^e**. L'inspection pédagogique régionale de mathématiques a organisé en juin un webinaire sur les objectifs et les modalités des organisations possibles pour la stratégie de réussite en 4^e/3^e. **Des formations sur les nouveaux programmes de cycle 3** seront mises en œuvre avant les vacances de la Toussaint. Nous aborderons également **le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Vous trouverez sur [la page Eduscol](#) dédiée : le contenu des nouveaux programmes de cycle 3, les exemples pour la mise en œuvre des nouveaux programmes, une vidéo « *Regards sur le programme de mathématiques du cycle 3* ».

En complément, l'inspection pédagogique régionale de mathématiques a accompagné les professeurs de cinquième et de sixième de tous les collèges de l'académie durant l'année scolaire 2023-2024 et 2024-2025. Nous resterons à votre écoute tout au long de cette année scolaire, pour vous accompagner dans ces dispositifs qui se doivent d'être au plus près des besoins des élèves et leur permettre de progresser dans leurs apprentissages.

Les évaluations standardisées, **à tous les niveaux du collège**, représentent un point d'appui complémentaire à vos évaluations diagnostiques pour affiner le niveau de maîtrise des connaissances et compétences de vos élèves, et pour organiser les groupes de besoin et s'assurer de leur flexibilité.

- **Les modalités de délivrance du DNB évoluent pour la session 2026**

- **Un nouvel équilibre entre contrôle continu et épreuves terminales** : ces dernières comptent désormais pour 60 % de la note finale (contre 50 % actuellement), tandis que le contrôle continu représente 40 % (contre 50 % jusqu'alors).
- **La note de contrôle continu est calculée à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines** (toutes au même coefficient) obtenues par les élèves en classe de 3^e, et non plus à partir des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- **Remarque importante et point de vigilance** :
 - Les compétences majeures en mathématiques doivent continuer à être travaillées et évaluées régulièrement : **calculer, représenter, modéliser, communiquer, chercher, raisonner**.
 - Il devient une **nécessité de s'harmoniser sur les exigences des évaluations sommatives**, leur fréquence, par équité entre tous les candidats. Envisager un **projet local d'évaluation** (types d'évaluations et leurs objectifs, fréquences, poids respectifs dans le calcul de la moyenne du contrôle continu...) semble être une solution pour y répondre.

- **Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

Il est un élément essentiel à acquérir pour tous les élèves et il définit les grands domaines de formation que tout élève doit acquérir en fin de scolarité obligatoire. Dans ce cadre, il s'avère indispensable de former les élèves tout au long de leur scolarité **à la résolution de problèmes**, en développant notamment la prise d'initiative et **les six compétences majeures** de l'activité mathématique. Une refonte du Socle Commun est prévue pour une mise en vigueur à la rentrée scolaire 2026. Le projet est consultable sur [le site du Conseil Supérieur des Programmes](#) (CSP).

- **Le format de l'épreuve de mathématiques au DNB**

Lien vers le [BO du 4 septembre 2025](#)

Épreuve écrite de mathématiques (coefficient 2, ; Durée de l'épreuve : 2 heures)

Objectifs de l'épreuve : pour tous les candidats, l'épreuve évalue les connaissances et compétences attendues en fin de cycle 4 et déclinées par le programme de mathématiques de cycle 4 (sur le programme de la classe de troisième à partir de la session 2027). À travers les exercices proposés, les candidats sont amenés à mobiliser les compétences chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer et communiquer. Le brouillon est autorisé sur l'ensemble de l'épreuve.



Le sujet est constitué d'exercices qui doivent pouvoir être traités par le candidat indépendamment les uns des autres. L'épreuve est notée sur 20. Les points attribués à chaque exercice sont indiqués dans le sujet. La calculatrice n'est autorisée que sur la partie 2.

Partie 1 – Automatismes : 6 points – 20 minutes

Les élèves réalisent cette partie sans calculatrice. Elle évalue la maîtrise des automatismes au cycle 4.

Partie 2 – Raisonnement et résolution de problèmes : 14 points – 1 heure et 40 minutes.

Certains exercices peuvent inclure des situations issues de la vie courante ou d'autres disciplines. Ils peuvent adopter toutes les modalités possibles.

L'évaluation doit prendre en compte la clarté et la précision des raisonnements ainsi que, plus largement, la qualité de la rédaction qui sera évaluée sur 2 points. Doivent être pris en compte les essais et les démarches engagées, même non aboutis. Le sujet précise que toutes les réponses doivent être justifiées sauf si une indication contraire est donnée.

• **Des ressources**

- Trois guides concernant la résolution de problèmes en cycle 1 (CP-CE2), au CM, et au collège sont disponibles et permettent de mettre en œuvre une réelle continuité des apprentissages et offrent de multiples pistes de réflexion pédagogiques et didactiques : [Les guides fondamentaux pour l'enseignement.](#)
- Les [attendus de fin d'année](#) qui fixent un horizon en termes de connaissances et de compétences.
- Les [repères annuels de progression](#) en mathématiques qui offrent **une référence commune** et doivent permettre d'aborder de façon équilibrée les connaissances et compétences tout au long des trois années de chaque cycle.
- [Les documents d'accompagnement](#) publiés sur Eduscol que nous recommandons vivement à tous les enseignants de lire.

Tout au long de l'année scolaire, formateurs, chargés de mission et inspecteurs seront présents pour continuer à vous accompagner dans votre réflexion pédagogique et didactique.

Le lycée d'enseignement général et technologique

• **Baccalauréat**

[Une page Eduscol](#) présente le détail des épreuves du baccalauréat : les épreuves terminales du baccalauréat général, mais également les évaluations relevant du contrôle continu.

On y trouve des documents consolidés qui rassemblent les dispositions en vigueur à compter de la session 2024 (consolidation des notes de services publiées depuis 2020). Les modalités d'évaluation pour le baccalauréat général et technologique : note de service, guide et foire aux questions se trouvent [ici](#).

• **Réajustement du projet d'évaluation au lycée général et technologique**

Une note de service est publiée au [BO du 28 août 2025](#) et précise que le projet d'évaluation devra être réajusté. Nous engageons les équipes de mathématiques à revoir également le projet d'évaluation en mathématiques. Les IA-IPR se tiennent disponibles pour vous accompagner dans cette démarche. Nous rappelons également que des préconisations nationales ont été données avec [le guide de l'IGESR](#).



- **Épreuve anticipée de mathématiques des voies générale et technologique**

Les candidats aux baccalauréats général et technologique passent, en classe de première, une épreuve terminale anticipée de mathématiques à compter de l'année scolaire 2025-2026, au titre de la session 2027 des baccalauréats.

Sur le modèle de l'épreuve anticipée de français, la mise en place d'une épreuve anticipée de mathématiques au baccalauréat vient attester, en fin de première générale ou technologique, d'un niveau de mathématiques atteint par l'ensemble des bacheliers, quels que soient les enseignements de spécialité ou la série technologique choisis. Elle vérifie les acquis des élèves et valorise des compétences fondamentales de raisonnement et de résolution de problème. L'épreuve anticipée de mathématiques permet ainsi d'attester d'un niveau en mathématiques mobilisable pour une poursuite d'études supérieures réussie et, au-delà, pour l'insertion professionnelle.

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de mathématiques en vigueur préparé par le candidat :

- **en voie générale, pour les candidats ayant choisi l'enseignement de spécialité mathématiques**, elle porte sur le programme de première de l'enseignement de spécialité mathématiques ;
- **en voie générale, pour les candidats n'ayant pas choisi l'enseignement de spécialité mathématiques**, elle porte sur le programme de l'enseignement de mathématiques spécifique intégré à l'enseignement scientifique ;
- **en voie technologique**, elle porte sur le programme de première de l'enseignement commun de mathématiques.

La première partie, sur 6 points, évalue la maîtrise des automatismes mathématiques à l'aide d'un QCM, la deuxième partie, sur 14 points, comporte deux à trois exercices indépendants les uns des autres permettant d'évaluer les connaissances et compétences mobilisées dans l'activité mathématique.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé pour l'ensemble de l'épreuve.

Pour l'année 2025-2026, les automatismes évaluable sont précisés dans [la NDS du 10-6-2025](#).

Les textes de référence ainsi que des sujets zéro sont disponibles sur [cette page Eduscol](#).

- **Projets de programmes**

Lors de sa séance du 15 mai 2025, le Conseil supérieur des programmes a adopté les projets d'aménagement des programmes de mathématiques de la classe de seconde, de première et terminale du lycée général et technologique. Ces projets d'aménagement ont été mis en ligne sur [le site du CSP](#).

Attention, tant que ces textes ne sont pas publiés au BO ou sur Légifrance, ils ne donnent lieu à aucune modification des programmes.

- **M.I.A Seconde**

Le ministère de l'Éducation nationale met à disposition, pour l'année scolaire 2025-2026, **le service de remédiation M.I.A. Seconde**. Ce dispositif propose des ressources adaptatives en français et en mathématiques afin de renforcer l'accompagnement des élèves grâce à des parcours personnalisés.

À compter de septembre 2025, l'ensemble des lycées généraux, technologiques et professionnels pourront y accéder gratuitement pour leurs élèves de Seconde. Une éventuelle prolongation au-delà de l'année scolaire 2025-2026 pourra être envisagée, en fonction des résultats définitifs de l'étude d'impact et des retours d'usage recueillis auprès des établissements.

Webinaires nationaux

Afin d'accompagner et faciliter la prise en main de la ressource par les enseignants, le ministère met en place deux webinaires sur M.I.A Seconde.

- [webinaire n°1](#) (mardi 16/09, 20h-20h45, heure Réunion) - présentation générale de la ressource M.I.A. Seconde (tous publics)
- [webinaire n°2](#) (mardi 23/09, 20h-20h45, heure Réunion) - présentation des modules de mathématiques, des ressources complémentaires et cas d'usages de remédiation en mathématiques (enseignants de mathématiques en LGT ; enseignants de mathématiques-physique-chimie en LP)

La promotion et la culture des mathématiques

• *Actions de promotion des mathématiques*

Dans la continuité des années précédentes, les actions suivantes continueront d'être mises en œuvre :

- L'accompagnement et la poursuite des actions menées dans **les laboratoires de mathématiques** de type « lycée » et de type « collège », avec une focale importante concernant le cycle 3 ;
- Les **Olympiades** de mathématiques de première ;
- Les **Olympiades** de mathématiques de quatrième qui auront lieu le mardi 24 mars 2026 ;
- Les concours de « **Calcul rapide** » (6^e) et du « **Rallye 974 Maths** » (3^e – 2nde) ;
- Le concours « **FLASH Maths 974** » pour les élèves de cinquième et de quatrième ;
- Le concours « **Code and Play** » pour les élèves de cycle 4 et lycée ;
- Le concours de l'AMOPA « **Arts et maths** » (écoles et collèges) ;
- Le concours « **Eurêka Maths Réunion** » en 6^e ;
- Un partenariat avec des chercheurs : « **1 scientifique, 1 classe : chiche !** » destiné aux élèves de seconde sur la culture numérique en partenariat avec l'université et 5 chercheurs ;
- Un partenariat avec l'observatoire de La Réunion, avec une exposition « **Rendez-vous avec Vénus** » et le projet « **LASCAR** ».

De nombreuses manifestations vont ponctuer l'année scolaire 2025-2026 et nous ne manquerons pas de vous tenir informés. Nous invitons également les professeurs à inscrire leurs élèves aux actions académiques éducatives scolaires et périscolaires en mathématiques et aux concours.

• *La semaine des mathématiques et le plan « filles et maths »*

Le thème de [la semaine des mathématiques](#) est « **Egalités** » et se déroulera du **14 au 25 mars 2026**.

En lien avec cette thématique, un plan d'actions national « Filles et Maths » est mis en place afin d'inciter les jeunes filles à s'engager dans des parcours scientifiques, notamment en mathématiques. L'inspection pédagogique régionale de mathématiques est pleinement investie dans la mise en place de ce plan d'actions, notamment avec l'événement « **Filles et Maths 974** », organisé chaque année en partenariat avec l'APMEP. Des ressources se trouvent également sur [la page Eduscol dédiée](#) : capsule vidéo, module de sensibilisation, inscription à une plateforme M@gistère sur la thématique pour promouvoir une pédagogie égalitaire.

La promotion et la culture du numérique

Le dispositif consistera en des visites-conseils, réunions des équipes impliquées, inscription des professeurs à public désigné aux actions de formation prévues au PRAF et pourra être judicieusement complété par des FIL à l'initiative des lycées.

Des actions de valorisation seront organisées :

- la semaine du numérique et des sciences informatiques ;
- la nuit du code ;
- les olympiades de NSI de l'Océan Indien ;
- le hackathon de l'Océan indien ;
- le challenge Cybersécurité avec le BTS SIO ;



- les « Trophées NSI ».

L'accompagnement individuel et collectif des enseignants

• **PPCR**

Pour rappel, un personnel enseignant, déroulant une carrière complète a vocation à **bénéficier de trois rendez-vous de carrière** dans le cadre du « [Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations \(PPCR\)](#) ».

Ces rendez-vous de carrière sont des temps dédiés **pour porter un regard sur la période professionnelle écoulée**. Ils permettent également **d'apprécier sa valeur professionnelle** en vue de déterminer :

- pour le premier, l'avancement accéléré du 6^e au 7^e échelon ;
- pour le second, l'avancement accéléré du 8^e au 9^e échelon ;
- pour le troisième, le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

Il est fortement recommandé que l'enseignant **prépare en amont son rendez-vous de carrière**, tant la visite en classe que l'entretien avec l'inspecteur.

Une réunion de l'équipe disciplinaire pourra être organisée **à l'initiative du chef d'établissement, sous la responsabilité du coordonnateur**, pour analyser les axes de réflexion pédagogique et didactique fixés par l'inspection pédagogique régionale de mathématiques.

• **Stages du PRAF en mathématiques**

Cinq stages à candidature individuelle sont proposés par l'inspection pédagogique régionale de mathématiques pour cette année scolaire : « **Choc des savoirs Méthode Singapour** » ; « **le numérique pédagogique** » ; « **Egalité filles-garçons en mathématiques** » ; « **l'IA en mathématiques** » et « **Mathématiques et école inclusive** » (en lien avec l'axe 1 du nouveau projet académique : « **Une école qui inclut** »).

Les modalités d'inscription au « PRAF » (via l'application *Sofia-Fmo 974*) **évoluent** : les **formations à candidature libre** se dérouleront sous la forme de **micro-campagnes au fil de l'eau**, avec appel à candidature, abonnement, présélection, et finalisation des inscrits pour permettre leurs déroulements en dehors du temps scolaire et /ou le RCD. Vous pouvez consulter toutes les informations nécessaires avec les liens suivants : [Modalités Inscription au PRAF 2025](#) ; [Liste – module – candidature individuelle](#)

Nous vous conseillons fortement de vous « abonner » aux stages qui vous intéressent afin de pouvoir être informés des ouvertures des micro-campagnes d'inscription.

En cohérence avec l'école académique de la formation continue (EAFC), l'inspection pédagogique régionale de mathématiques privilégiera **des parcours de formation de proximité** (type « Formations d'initiative locale » - FIL), **répondant aux besoins de chacun. Ces stages seront organisés en public désigné.**

Par exemple : un accompagnement de proximité dans la continuité du séminaire « exploitation pédagogique des évaluations standardisées » ou celui sur « le Choc des savoirs et les groupes de besoins » ; un accompagnement de proximité concernant des thématiques identifiées touchant des problématiques du lycée ou du collège, des problématiques inter-degrés.

• **Les partenaires et liens vers des sites académiques**

- [Le portail académique des mathématiques.](#)
- [Le site de l'APMEP-Réunion.](#)
- [Le site de l'IREMI.](#)
- [Le site Maths974.fr.](#)

Les IA-IPR de mathématiques

Patrick COURTIN

Valérie BERNARD

David MICHEL